

[Accueil](#)[Revenir à l'accueil](#)[Collection Trésor des Amadis](#)[Collection 1582 - Trésor des Amadis - Jean Huguetan](#)[Item 1582 - Jean Huguetan - Trésor des Amadis T. 2 - BM Lyon](#)[Fichier 1582 - Jean Huguetan - Trésor des Amadis T. 2 - BM Lyon](#)

1582 - Jean Huguetan - Trésor des Amadis T. 2 - BM Lyon

Auteurs : Montalvo, Garci Rodríguez

DU XVIII. LIVRE
plain & plus au long, ie vous diray seu-
lement qu'ils en eurent leur amour maines
chaque pelée, digne de memoire, le prin-
ce voutre filz fut appelle pour faire ameder
un tort fait à une femme, & y en alla main
qu'il fut venu au Val amoureux de la ma-
gicienne Sulpisane, il y demoura enchan-
té. Tant y a que fustillea son liure, nous
avons troué que le prince Adrapole & le
prince Lindamant de Rodes, ont pouvoit
de le delivrer de cet enchantement, avec ces
dameilles, qu'ils auront eues, desquel-
les ils en prendirent chacun une des plus bel-
les que les fustillea, pour ce que fust
ce couple de dameilles, ils ne font suffi-
sant de mettre à fin cete grande aventure,
d'autant que la beauté des deux dameil-
les ny doit moins levoir que la force & ve-
tu de ces deux fustillea pines.

Le prince Lindamant, apaisé par la Princesse de
Rodes, s'il avoit plus de la
magicienne Sulpisane.

AY CHAP. CXX.

Madame, ie ne sçay voir chose plus
belle que voutre ne mair en voutre
beauté comme en une chose divine : mes
vous

Informations sur cette page

GenreExemplaire

Mentions légalesImage(s) : numelyo.bm-lyon.fr

LangueFrançais

SourceLyon (Fr), Part-Dieu, Silo ancien, 800493 - T. 02

Format (largeur x format)8°

CouvertureLyon

Contributeur(s)Vervent-Giraud, Sylvie (révision)

ÉditeurAnne Réach-Ngô (UHA, IUF) ; EMAN (Thalim, CNRS-ENS-Sorbonne nouvelle)

Mentions légalesImage(s) : numelyo.bm-lyon.fr

Informations sur le fichier

Nom original : 1582 Jean Huguetan Trésor des Amadis t2_BMLyon_Page_223.jpg

Lien vers le [fichier](#)

Extension : image/jpeg

Poids : 0.13 Mo

Dimensions : 728 x 1029 px

Fichier créé par [Anne Réach-Ngô](#)Fichier créé le 27/06/2022 Dernière modification le 26/04/2024